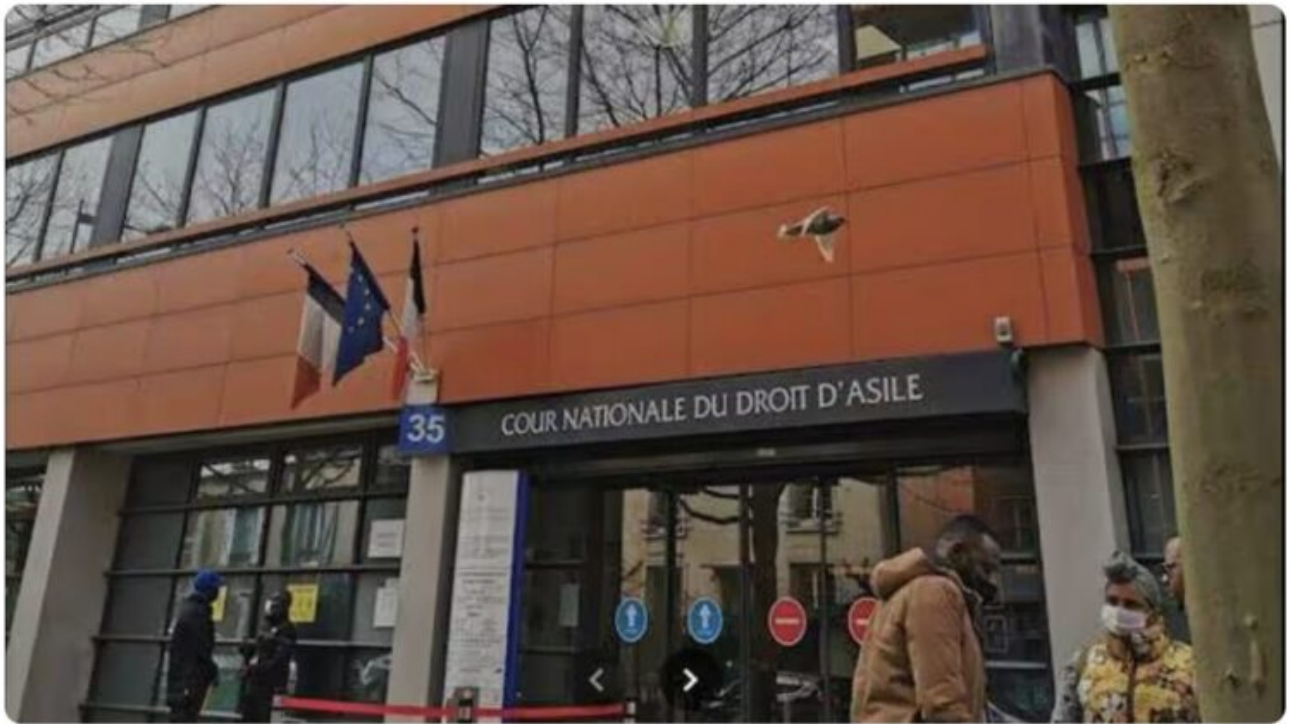


Un juge de la Cour du droit d'asile radié... il n'était pas de gauche !

écrit par Christine Tasin | 12 juillet 2025



Des demandes de récusation visaient un juge, dont des avocats reprochaient ses publications considérées comme anti-réfugiés, islamophobes et anti-LGBT. | CAPTURE D'ÉCRAN GOOGLE MAPS

« »



Des demandes de récusation visaient un juge, dont des avocats reprochaient ses publications considérées comme anti-réfugiés, islamophobes et anti-LGBT. | CAPTURE D'ÉCRAN GOOGLE MAPS

Magnificus, magnifica, magnificum, n'est-il pas ?

Avez-vous jamais entendu parler de juge destitué parce que trop clément, trop à gauche, relaxant trop de clandestins, trop de voleurs, voire des violeurs et assassins ?

Je ne connais pas tout, bien évidemment, il se peut que ça existe, moi je n'en ai jamais entendu parler. **Bizarrement, dans tous les corps de métier ce sont toujours les patriotes, dits de droite voire d'extrême-droite qui se font jeter.** Un exemple au hasard, l'ancien responsable de Frontex (agence européenne de garde-frontières et de garde-côte) Fabrice Leggeri a été obligé de laisser la place, il faisait son boulot en gardant les frontières et en essayant de limiter l'invasion... Dehors !

Et donc, dans l'exemple ci-dessous c'est bien, une fois de plus un juge intègre, impartial.. qui se fait jeter. **Puisqu'il n'est pas partial et ne tranche pas systématiquement en faveur des clandestins, il est**

« partial ». Dehors ! Il faut dire que les gardiens du temple immigrationniste sont partout, sur les réseaux sociaux, à l'affût, prêts à dénoncer, condamner, exiger démissions et radiations..

Etonnamment les gauchos, politiques ou juges, qui militent dans leur vie privée, ne sont jamais ciblés pour leurs prises de position privée, ne sont jamais écartés... Par contre un citoyen qui ne pense pas gaucho, lui, est vilipendé, dénoncé, écarté, muté, radié... A devenir fou.

Un juge de la Cour nationale du droit d'asile destitué pour manque d'« impartialité »

Un juge de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a été écarté de ses fonctions mardi en raison de son activité sur les réseaux sociaux, où ses prises de position ont créé le « doute sur son impartialité » envers les immigrés, musulmans et LGBT.

Son impartialité mise en cause

*Depuis plusieurs semaines s'accumulaient les demandes de récusation visant le magistrat administratif **Jean-Marie Argoud**, auquel plusieurs avocats spécialisés dans la défense des demandeurs d'asile reprochaient ses publications anti-réfugiés, islamophobes et contre la communauté LGBT sur son compte Facebook, alors public.*

*La CNDA, qui statue en appel sur les demandes d'asile rejetées en première instance par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), se penchait mardi sur trois premières demandes de récusation qui visaient le magistrat, **président vacataire de la Cour depuis octobre 2021.***

« Les demandes de récusation étudiées par trois juges réunis en formation collégiale ont été acceptées », a indiqué Christine Massé-Degois, magistrate et porte-parole de la Cour.

En conséquence, a abondé auprès de l'AFP le président de la

CNDA Mathieu Héron dart, Jean-Marie Argoud « ne pourra plus siéger à la Cour à compter d'aujourd'hui ».

Motif : « **Les prises de position publiques de M. Jean-Marie Argoud sur les réseaux sociaux sont de nature à créer un doute sur son impartialité en tant que juge de l'asile** », a-t-on précisé à la CNDA.

Francs-maçons et femmes voilées

C'est exactement ce que reprochait Me Lucille Watson, l'une des avocates qui a déposé le 3 octobre une demande de récusation acceptée mardi : « Au vu des messages qu'il a postés, partagés ou « likés » sur Facebook, on avait un faisceau d'indices qui laissaient transparaître une difficulté juridique, un manque d'impartialité, un manquement au devoir de réserve dans son rôle de magistrat à la CNDA, qui se penche justement sur les dossiers de ressortissants étrangers, persécutés en raison de leur origine, de leur religion, de leur orientation sexuelle... », a-t-elle réagi.

Un juge de la [Cour nationale du droit d'asile \(CNDA\)](#) a été écarté de ses fonctions mardi en raison de son activité sur les réseaux sociaux, où ses prises de position ont créé le « **doute sur son impartialité** » envers les immigrés, musulmans et LGBT.

[...]

La Cour nationale du droit d'asile a estimé tout l'inverse. Et de mémoire de président, affirme Mathieu Héron dart, « c'est la première fois qu'un juge de la CNDA est récusé dans une affaire aussi grave ».

Source Ouest France